

## AVIS PUBLIC

---

### Concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Barnston-Ouest

---

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Barnston-Ouest, sera, en 2023 en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toutes personnes peuvent en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC de Coaticook**  
**294, rue Saint-Jacques Nord**  
**Coaticook, (Québec) J1A 2R3**

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro **2-125** de la **MRC de Coaticook** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Barnston-Ouest, ce 13 septembre 2022.

Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Greffière-trésorière